



NATURE – ENVIRONNEMENT 17

SOCIETE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DE LA NATURE EN AUNIS ET SAINTONGE

Agréée au titre de l'article L.141-1 du Code de l'Environnement
Affiliée à France Nature Environnement

Siège Social : Groupe Scolaire Descartes – Avenue de Bourgogne - Port Neuf - 17000 La Rochelle
Tél. 05 46 41 39 04 - Fax 05 46 41 83 03
E-mail : n.environnement17@wanadoo.fr
www.nature-environnement17.org

Les réserves de substitution pour l'irrigation Une bonne ou une mauvaise solution ?

Si le stockage d'eau peut être vu comme une des solutions pour améliorer la gestion des exploitations agricoles en cas de situation climatique exceptionnelles, il ne peut pas être mis en oeuvre à grande échelle pour pérenniser et encourager un système qui a montré ses limites. L'agriculture intensive et chimique qui va bénéficier des réserves de substitution, ne répond plus aux attentes des citoyens consommateurs, détruit des emplois ruraux et a des impacts négatifs sur l'environnement et la santé.

Etat des lieux non exhaustif

L'irrigation d'été est majoritairement utilisée pour la culture de maïs. Les volumes prélevés pour l'irrigation le sont en quasi-totalité en été. La culture du maïs dans la région Poitou-Charentes se positionne au 3ème rang national en superficie et représente en Charente-Maritime 56 000 ha. Sur certains cantons proches du marais poitevin et sur la Boutonne cela représente plus de 1 500 ha de maïs grain et se retrouvent dans les plus élevés du département (source Agreste ministère de l'agriculture).

En Charente-Maritime, dans ces 56 000 ha, 38 000 ha, donc près de 70 % des cultures de maïs sont irrigués. Cela représente environ 80 millions de m³ chaque année qui sont majoritairement prélevés dans les nappes souterraines. En comparaison, l'usage domestique représente 50 millions de m³ (source observatoire régional de l'environnement).

Si une diminution des surfaces de maïs a été constatée de 2002 à 2006, la tendance est de nouveau à la hausse avec la mise en culture de 43 000 ha de jachères sur la région Poitou-Charentes en 2008. En Charente-Maritime en 2008, cela représente 4 000 ha de plus en maïs par rapport à 2007 (source Agreste ministère de l'agriculture).

L'ASAI des Roches maître d'ouvrage des réserves de substitution sur le bassin du Mignon, intègre ces projets dans une démarche de développement durable. Le type d'agriculture défendu par ces irrigants a pourtant des impacts négatifs importants.

L'impact social.

Si l'irrigation, telle qu'elle a été mise en place depuis les années 1970 était capable de favoriser le maintien des exploitations et des actifs agricoles, nous n'assisterions pas à la disparition massive des petites exploitations. De 2000 à 2007 la Charente-Maritime a perdu 1272 exploitations, passées de 6 271 à 5000. Cela se traduit par une concentration et une augmentation de la surface moyenne cultivée. Cette course à l'extension favorise aussi la hausse des prix des terres labourables (entre 3 900 et 4 200 euros l'ha en 2005 et jusqu'à 5 000 euros l'ha). La distribution massive d'aides aux grandes cultures céréalières au détriment d'une agriculture socialement responsable doit cesser.

L'impact économique.

Le coût de la construction des réserves sur le bassin de Mignon est estimé à 5,3 millions d'euros. Les subventions publiques représentent :

Pour le département	1 060 000 euros
Pour l'état	954 000 euros
Pour l'agence de l'eau	1 325 000 euros

Vous savez maintenant comment sont utilisés vos impôts.

Sur le département, il est prévu un stockage de 18 millions de m³ à 4 euros le m³, cela fait 72 millions d'euros et donc 45 millions d'euros d'argent public dont 15 millions d'euros pour le département.

Certaines de ces réserves seront utilisées par un seul irrigant, on peut donc considérer que certains de ces projets sont des équipements individuels.

On notera que ces exploitations reçoivent chaque année pour certaines entre 70 000 et 110 000 euros de primes PAC (Politique Agricole Commune). Poitou-Charentes a perçu 530 millions d'euros d'aides en 2007, très inégalement répartis.

On notera ensuite que les impôts du département augmentent régulièrement et vont être utilisés pour des projets pouvant être assimilés à des projets industriels privés.

On notera enfin que l'agence de l'eau Loire Bretagne qui finance 1 325 000 euros a des ressources qui proviennent essentiellement des redevances payées par les usagers.

Recettes de l'agence	pollution	prélèvements	Total
Usages domestiques	67,5 %	11,5 %	79 %
Usages agricoles	2,7 %	2 %	4,7 %

Le prix de l'eau pour les irrigants est de 0,00138 euros le m³.

L'agence de l'eau réduit par ailleurs ses subventions aux collectivités pour les travaux d'assainissement qui seront donc à la charge des usagers.

Les réserves vont être utilisées par 12 irrigants du bassin de Mignon. Les bénéficiaires de ces réserves ne représentent donc qu'une faible partie des irrigants et une encore une plus faible partie de la totalité des agriculteurs du bassin du Mignon.

La majorité des aides publiques va donc être donnée à une minorité de céréaliers irrigants dont la culture du maïs représente quelques fois plus de 75 % du chiffre d'affaire.

On peut donc penser que les premiers arrivés seront les premiers servis et que les autres exploitations subiront les limitations d'irrigation et les baisses de volumes. Rappelons que la construction de ces réserves ne comble pas le déficit en eau de ce bassin qui est de 80 %.

Cette situation qui favorise une minorité est profondément inégalitaire face à l'utilisation de l'argent public.

L'argumentation selon laquelle l'irrigation pourrait permettre de produire en masse avec une agriculture intensive afin de nourrir la planète et de préserver la survie de notre cadre de vie et une grossière erreur et une escroquerie intellectuelle.

Comment peut-on penser que notre planète pourrait supporter un jour pour tous ses habitants un niveau de vie identique au notre ? Nous devons changer notre mode de développement.

Comment peut-on envisager de produire en masse du maïs afin de nourrir les animaux des élevages industriels et concentrationnaires pour les exporter et nourrir des êtres humains se trouvant à l'autre bout de la planète ?

Ce fonctionnement avec ses impacts environnementaux et sociaux sur les populations des pays en développement et les agricultures traditionnelles de ces pays est en totale contradiction avec un développement durable.

Les impacts environnements

Les prélèvements d'eau importants en hiver pour remplir les réserves à partir des nappes souterraines ne sont pas sans dangers pour les milieux naturels et l'état de la ressource et peuvent si les conditions de prélèvement sont mauvaises, avoir des effets négatifs.

Ce dossier des réserves de substitution sur le bassin du Mignon ne va pas dans le bon sens.

Apparemment, l'excédent d'eau l'hiver ne s'apprécie pas de la même manière si l'on est irrigant ou si l'on est sensible à la protection de l'environnement. L'excédent d'eau l'hiver, en dehors des crues exceptionnelles, ne nuit pas, bien au contraire, s'il s'agit de submersion utile au fonctionnement d'une zone humide comme le marais poitevin.

Les conditions de remplissage incompatibles avec l'état de la ressource vont prolonger les assecs dans les rivières et les niveaux bas des nappes souterraines.

Dans le dossier des réserves du bassin du Mignon en particulier, les prélèvements d'automne et d'hiver ne permettront pas aux cours d'eau de se maintenir en eau.

Plus généralement, la monoculture chimique de maïs très courante en Charente-Maritime a des conséquences graves sur l'environnement, absence de rotation, concentration de polluants.... (source Solagro basée sur les statistiques agricoles).

D'autres statistiques agricoles (source Agreste Poitou-Charentes ministère de l'agriculture) montrent que les cultures irriguées nécessitent plus d'engrais et de pesticides pour obtenir des rendements élevés (105 qt/ha en moyenne) que les cultures non irriguées.

En Charente-Maritime, de 1984 à 2007, plus 150 captages d'eau potable ont été fermés pour cause de pollution par les nitrates et les pesticides.

Dans la loi Grenelle de l'environnement, la préservation à long terme des ressources en eau utilisées pour la distribution d'eau potable a été identifiée comme un objectif particulièrement prioritaire. Une des actions qui a été retenue est d'assurer la protection d'ici 2012 de l'aire d'alimentation de 500 captages les plus menacés par les pollutions diffuses notamment par les nitrates et les pesticides, correspondant à 844 ouvrages de prélèvement.

En Charente-Maritime cela représente 8 captages et en particulier sur le fleuve Charente les captages de la communauté d'agglomération de La Rochelle et le captage du syndicat d'eau de la Charente-Maritime.

La construction d'une usine de traitement d'eau a coûté 25 millions d'euros pour traiter l'eau et la rendre potable. La présence de pesticides, de glyphosate (matière active du Roundup) et de dérivés de ces produits chimiques largement utilisés dans l'agriculture céréalière rend onéreux le traitement pour l'eau potable. On notera que des produits comme l'atrazine utilisé principalement comme désherbant du maïs interdit en 2001, se retrouve encore dans les milieux naturels. On estimait la consommation annuelle en France à plus de 5.000 tonnes (source rapport du Senat).

La biodiversité chute d'une manière dramatique dans les plaines de grandes cultures chimiques où le déclin des oiseaux est spectaculaire.

Pour toutes ces raisons, une réorientation de l'agriculture est indispensable Si du stockage d'eau pour l'irrigation doit être fait, il doit se faire pour une agriculture compatible avec le respect de l'environnement en général, de la ressource en eau en particulier et de la santé, ce qui n'est pas l'orientation prise actuellement dans les projets.

Extrait d'une publication de la chambre régionale d'agriculture de février 2009 :

" Dans ce contexte, l'Etat français a ouvert cinq nouvelles voies pour l'agriculture à l'horizon 2020 :

- réduire l'usage et l'impact des produits phytosanitaires
- engager chaque entreprise dans le développement durable
- développer les potentialités de l'agriculture biologique
- remettre l'agronomie au centre de l'agriculture
- repenser des pratiques adaptées aux territoires."

C'est en partie ce que nous demandons.

Mais ce n'est pas suffisant